

**S.A. TEXTILES ET BRODERIES SATB
HUREL**
Société Anonyme au capital de 1 005 000 francs
Siège Social : 1 Rue du Mail - 75002 PARIS
RCS : PARIS B 572 197 648

Sal de COMMERCE de PARIS
V° dépôt

5 JUIL. 1995

34814

SFB 1-2764

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 NOVEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,

Le vingt quatre Novembre, à 15 heures,

Au siège social, à PARIS 75002, sur convocation de leur Président adressée aux Administrateurs,

Sont présents et ont émargé le registre des présences :

- Madame DE BERMINGHAM Marie Benjamine, Président
- Mademoiselle HUREL Marie Patricia, Administrateur
- Monsieur HUREL Bernard, Administrateur
- Monsieur HUREL Martin, Administrateur

Madame le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié des Administrateurs et par conséquent il peut valablement délibérer.

Madame le Président ouvre la séance.

Il rappelle à ses collègues que la dernière réunion s'est tenue le 22 Septembre 1994 et qu'il convient d'en approuver et de signer le procès verbal.

Le conseil adopte et approuve après lecture, le procès verbal de la précédente réunion.

Copie certifiée conforme
Le Président


PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil propose d'allouer à Madame DE BERMINGHAM Marie Benjamine et à Monsieur HUREL Martin une prime exceptionnelle à chacun de 200 000 Francs brut au titre de 1994. Cette prime leur sera versée dans les premiers mois de l'exercice 1995.

Le Conseil à l'unanimité adopte cette résolution étant observé que Madame DE BERMINGHAM et Monsieur HUREL Martin n'ont pas pris part au vote en ce qui les concerne.

DEUXIEME RESOLUTION

Madame le Président fait connaître au Conseil qu'il lui paraît souhaitable qu'un Directeur Général lui soit adjoint pour l'assister dans ses fonctions et propose au Conseil de nommer à ce poste Monsieur HUREL Martin.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme Monsieur HUREL Martin Directeur Général de la Société pour une durée égale à celle de ses fonctions d'administrateur.

Sur la proposition du Président, le Conseil d'Administration délègue à Monsieur HUREL Martin les pouvoirs qu'il exercera concurremment avec le Président et sous sa responsabilité et dans les mêmes limites que celui-ci.

Les émoluments annuels, hors primes, du Directeur Général restent identiques à ceux déterminés par le Conseil du 6 Juin 1994.

Le Conseil à l'unanimité adopte cette résolution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Madame DE BERMINGHAM

Mademoiselle HUREL Marie-Patricia

Monsieur HUREL Martin

Monsieur HUREL Bernard

**S.A. TEXTILES ET BRODERIES SATB
HUREL**

**Société Anonyme au capital de 1 005 000 francs
Siège Social : 1 Rue du Mail - 75002 PARIS
RCS : PARIS B 572 197 648**

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 MAI 1995**

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Le quinze mai, à 15 heures,

Au siège social, à PARIS 75002, sur convocation de leur Président adressée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes, par lettre recommandée.

Sont présents et ont émargé le registre des présences :

- Madame DE BERMINGHAM Marie Benjamine, Président

- Mademoiselle HUREL Marie Patricia, Administrateur

- Monsieur HUREL Bernard, Administrateur

- Monsieur HUREL Martin, Administrateur

- Monsieur FOUCHET Yves, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué par lettre recommandée, est absent.

Madame le Président précise que le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié des Administrateurs peut valablement délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Madame le Président ouvre la séance.

Elle rappelle à ses collègues que la dernière réunion s'est tenue le 24 Novembre 1994 et qu'il convient d'en approuver et de signer le procès verbal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Président au nom du Conseil tiend à rendre hommage aux services rendus à la société par Monsieur HUREL Jean-Pierre, décédé brutalement en décembre 1994.

Puis le conseil adopte et approuve après lecture, le procès verbal de la précédente réunion.

*Copie certifiée conforme
Le Président*

- Les dettes comprennent les principaux comptes suivants :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	910
Emprunts et dettes financières divers	1 011 932
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 632 586
Dettes sociales et fiscales	2 825 624
Autres dettes	1 031 813
Produits constatés d'avance	69 312

Le résultat de l'exercice après impôt, présente un bénéfice de 5 354 676,41 francs.

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social et arrête les comptes tels qu'ils sont présentés.

Conformément à la Loi, le Commissaire aux Comptes sera appelé à certifier la régularité et la sincérité de ces documents.

Le Conseil à l'unanimité après discussion et échange de vues, décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, de répartir le résultat bénéficiaire de 5 354 676,41 francs de la façon suivante :

- distribution d'un dividende statutaire : 50 250 Frs soit 33,50 Frs par action assorti d'un avoir fiscal de 16,75 Frs.
- distribution d'un dividende de 699 750 Frs soit 466,50 Frs par action assorti d'un avoir fiscal de 233,25 Frs
- le solde au compte "Report à nouveau" pour 4 604 676,41 Frs.

II - Comme conséquence de ce qui précède, et après examen et échange de vues, le Conseil, sur la proposition de son Président, décide de convoquer les Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le 26 juin 1995 à 9 heures 30 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 1994,
- 2 - Rapport du Commissaire aux comptes sur cet exercice,
- 3 - Rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- 4 - Approbation desdits rapports et desdits comptes,
- 5 - Quitus au Conseil d'Administration,
- 6 - Approbation de toute affectation de résultats.

Madame le Président aborde ensuite l'ordre du jour à savoir :

- Exposé sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice 1994,
- Arrêt des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 1994,
- Convocation de l'AGO annuelle appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 1994, et corrélativement, fixation de l'ordre du jour de ladite assemblée et préparation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du texte des résolutions,
- questions diverses.

I - Le Président donne connaissance au Conseil du Bilan Fiscal au 31 Décembre 1994 et commente divers postes, notamment :

A l'actif :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles, en fonction de leur date d'acquisition ont fait l'objet d'amortissements s'élevant à 92 709 francs et ne présentent plus qu'une valeur résiduelle de 659 251 francs.

- Les immobilisations financières s'élèvent à 99 985 francs.

- Les valeurs d'exploitation après dépréciation s'élèvent à 2 046 520 francs et correspondent au stock de matières premières.

- Les valeurs réalisables et disponibles de 16 994 935 francs se décomposent principalement en :

Créances clients après dépréciation	6 763 501
Autres créances	320 972
Valeurs mobilières de placement	8 285 678
Disponibilités	1 548 495
Charges constatées d'avance	76 289

Ainsi, le total de l'actif s'élève à 19 041 458 francs.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à 12 132 154 francs.

- Une provision pour charges de 96 363 Frs est constituée.

7 - Attribution de jetons de présence au Conseil d'Administration.

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport de gestion qu'il présentera à cette Assemblée ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des Actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

Madame DE BERMINGHAM

Mademoiselle HUREL Marie-Patricia

Monsieur HUREL Martin

Monsieur HUREL Bernard